Le facteur caisse

Desjardins
Caisse populaire
Mer et montagnes

Bulletin d'information | Août 2016

Mot du directeur général

Bonjour,

La semaine de la coopération aura lieu cette année du ***16 au 22 octobre***. Nous vous invitons à venir nous rencontrer à cette occasion afin de démontrer votre fierté d'être membre Desjardins.

Cette année, la cause soutenue consiste en la persévérance scolaire et la réussite éducative.

Puisque l'éducation est un vecteur de prospérité pour les personnes et les collectivités…

Puisque l'éducation est un des principes fondamentaux du modèle coopératif, qui est au cœur de notre mission…

Mais surtout, puisque la persévérance scolaire et la réussite éducative, on y croit… ***Agissons tous ensemble !***

Gilles Richard, directeur général

Festival en chanson de Petite-Vallée, des *AMD* qui font des heureux

Le 9 juillet 2016, dans le cadre de la soirée Desjardins qui clôturait le 34e Festival en chanson de Petite-Vallée, la Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes a tenu une activité ***Avantage membre Desjardins.***

Ainsi, les employés présents à l'accueil offraient aux membres qui les sollicitaient, sur présentation de leur carte de débit, un coupon de 10 $ utilisable :

- à la boutique du Festival
- à la billetterie
- ou pour des rafraîchissements durant la soirée

AVANTAGES EXCLUSIFS AUX MEMBRES
Desjardins

Quarante-cinq minutes après l'ouverture du chapiteau, les bénévoles de la Caisse avaient rendu 100 personnes très heureuses d'être membres Desjardins.

De plus, la Caisse a fait d'autres heureux en faisant tirer deux forfaits ainsi que 15 paires de billets pour les différents spectacles du Festival.

La Caisse Desjardins Mer et montagnes est fière d'être associée à ce succès culturel important pour la vitalité de la région.

**Des employés impliqués : Stéphanie Minville, Venyse Minville, Christiane Leblond et Mathieu Côté.*

FONDS D'ENTRAIDE DESJARDINS

Ensemble, nous venons en aide à ceux et celles qui éprouvent des difficultés financières. Proche, engagé dans votre communauté !

ACEF DE LA PÉNINSULE
consommation + budget = mon intérêt

Pourquoi ?

- ✓ Pour soutenir les personnes et les familles en difficulté financière qui démontrent une volonté de se prendre en main
- ✓ Pour freiner l'endettement et le recours à des entreprises qui prêtent à des conditions abusives

Comment ?

Une rencontre vous permet :

- ✓ D'avoir accès gratuitement à une consultation budgétaire pour vous aider à mieux planifier et gérer votre budget personnel, évaluer votre situation financière et trouver des solutions adaptées à vos besoins
- ✓ D'obtenir, si cette option fait partie des solutions identifiées, un petit prêt sans intérêt avec des modalités de remboursement adaptées à votre capacité financière

Pour qui ?

Pour être admissible à l'octroi d'un prêt, vous devez :

- ✓ Être référé(e) par un organisme communautaire, public, parapublic ou une caisse Desjardins
- ✓ Être une personne à faible revenu
- ✓ Accepter de vous engager dans une démarche de consultation budgétaire
- ✓ Demander le prêt pour une dépense imprévue correspondant à un besoin essentiel
- ✓ Avoir la capacité de rembourser le prêt accordé

À qui s'adresser ?

L'association coopérative d'économie familiale (ACEF) de la Péninsule :

Centre de services de Matane : 418-562-7645
Centre de services de Bonaventure : 581-362-0034
Centre de services de Gaspé : 418-368-8123
Courriel : info@acefpeninsule.ca

Assurance-vie épargne

Votre assurance vous couvrira de votre vivant…

Quelle est cette nouvelle protection en cas de diagnostic de cancer ?

En plus de vous couvrir en cas de décès, votre Assurance vie-épargne vous protègera, de votre vivant, en cas de diagnostic de cancer.

Pourtant, il faut du temps pour traiter la maladie. Durant cette période, vos revenus risquent de diminuer et vos dépenses d'augmenter en raison des coûts liés au traitement du cancer.

Désormais, en cas de diagnostic de cancer, un montant pouvant atteindre 6 250 $ vous sera versé et vous pourrez vous concentrer sur votre guérison, pas sur les soucis financiers.

Que devez-vous faire pour profiter de la nouvelle protection en cas de diagnostic de cancer ?

Vous n'avez rien à faire ! Depuis le 1er juin 2016, la nouvelle protection est automatiquement ajoutée à l'Assurance vie-épargne que vous détenez sur vos comptes de capital social et d'épargne avec opérations assurés à la caisse.

Quels sont les avantages de l'Assurance vie-épargne et la nouvelle protection en cas de diagnostic de cancer ?

L'Assurance vie-épargne est une assurance vie de base qui répond aux besoins essentiels de sécurité financière. En cas de décès, vos proches n'auront pas à s'endetter pour assumer vos frais funéraires et les dernières dépenses.

Avec la nouvelle protection en cas de diagnostic de cancer, l'Assurance vie-épargne vous versera un montant de votre vivant pour vous aider à faire face aux conséquences financières de la maladie (ex. : examens privés, frais de déplacements, garde d'enfants, dépenses d'un proche aidant, etc.).
Pour obtenir l'information complète sur l'Assurance vie-épargne, contactez un conseiller de la caisse au **418-393-2100** ou visitez le **desjardins.com/vie-epargne.**

L'assurance-vie épargne et sa nouvelle protection en cas de diagnostic de cancer, c'est pour vos proches et pour vous aussi !

Retour sur L'AGA…

L'assemblée générale annuelle de votre caisse s'est tenue le ***19 avril*** dernier au centre communautaire Judes-Drouin de Mont-Louis; ***93 membres*** y assistaient.

Voici les dirigeants qui forment vos conseils :

Jean-François Boucher, Gilles Richard, Annie P. Bélanger et Solange Roy

Conseil d'administration

Annie P. Bélanger, présidente **(réélue)**
Solange Roy, vice-présidente
Sylvie Langlois, secrétaire
Paul-Henri Bélanger, administrateur **(réélu)**
Berthe Coulombe, administratrice **(réélue)**
Claude Coulombe, administrateur
Pascale Déry, administratrice **(réélue)**
Harry Lachance, administrateur
Jocelyne Poitras, administratrice
Robert Lapointe, administrateur
Marc Lemieux, administrateur

Conseil de surveillance

Jérôme Émond, président
Caty Fournier, secrétaire **(réélue)**
Hugues Béland, dirigeant
Jean-François Boucher, dirigeant

Gilles Richard, Suzanne Lavoie, Marie-Noëlle Langlais et Monique Gaumond

Reconnaissance des années de services et départ à la retraite !

La tenue de votre assemblée générale annuelle fût une belle occasion pour souligner l'engagement de quelques employées ayant cumulé durant la dernière année 10 et 30 ans de services au sein du Mouvement Desjardins. En effet, ce sont 10 années au total pour **Mme Marie-Noëlle Langlais**, conseillère en Finances personnelles à Grande-Vallée. À noter qu'avant son arrivée à la caisse, Mme Langlais a été à l'emploi de Desjardins Assurances générales durant 5 ans. Quant à **Mme Monique Gaumond**, agent services financiers à Murdochville, ce sont ses 30 ans de services à la caisse qui ont été applaudies !

Par ailleurs, soulignons que **Mme Suzanne Lavoie** a quitté l'organisation le 30 juin dernier pour une retraite bien méritée, après 29 ans de bons et loyaux services. D'abord caissière, ensuite commis, elle était notre agent administratif au siège social de Grande-Vallée depuis près de 15 ans. La prestation de service de Mme Lavoie a toujours été excellente, tant pour les membres, que pour la caisse, ses employés et gestionnaires.
Toute l'équipe tenait donc à lui exprimer sa reconnaissance et lui souhaiter une retraite enrichissante et reposante.

Desjardins
Caisse populaire
Mer et montagnes

2, Rue du Couvent
Grande-Vallée (Québec)
G0E 1K0

Téléphone : 418-393-2100
Sans frais : 1-877-493-2100
Télécopieur : 418-393-2532

CONCOURS

QUESTION pour cette parution :

Quel montant peut atteindre le versement de l'assurance grâce à la nouvelle protection en cas de diagnostic de cancer, pour l'Assurance vie-épargne ?

Réponse : _____

Nom et Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Le tirage aura lieu le 2 septembre 2016.
N'oubliez pas de retourner ce coupon à votre caisse avant le 1er septembre !

Félicitations à Mme Diane Gaumond, de Mont-Louis, qui est l'heureuse gagnante du 100$ pour le tirage du 25 janvier 2016.